

Le 31 janvier 2018

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi, 31 janvier 2018, à 19 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre et Jean-Claude Guévin formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Est absent : le conseiller Mario Laplante.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Jean-Guy Doucet, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-01-23**

Il est proposé par le la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du *Règlement numéro 2018-01 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les modalités de leur perception*;
5. Présentation du *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;
6. Adjudication contrat de service – Préparation et présentation des états financiers de la Municipalité;
7. Demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);
8. Achat de deux ordinateurs portables;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

4. **Adoption du Règlement numéro 2018-01 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les modalités de leur perception 2018-01-24**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit décréter les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les modalités de leur perception;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter le *Règlement numéro 2018-01 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les modalités de leur perception*, tel que présenté le 16 janvier 2018 et tel que remis aux membres du conseil.

5. **Présentation du Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs 2018-01-25**

CONSIDÉRANT que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, le tout conformément à l'article 92 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoirs*.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2018.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean Allard présente le projet de *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs* qui sera adopté lors de la prochaine séance du conseil.

Une copie de ce projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil et des copies sont disponibles pour toute personne intéressée.

6. **Adjudication contrat de service – Préparation et présentation des états financiers de la Municipalité 2018-01-26**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions à trois firmes comptables afin de préparer et de présenter les états financiers de la Municipalité pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans les taxes)	
	Contrat 1 an	Contrat 3 ans
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	9 900 \$	29 100 \$
Groupe RDL Drummondville inc.	9 065 \$	27 180 \$
Deloitte Canada	Aucune offre déposée	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de préparation et de présentation des états financiers de la municipalité pour les années 2017, 2018 et 2019 à la firme comptable «Groupe RDL Drummondville inc.» pour une somme de 27 180\$, plus taxes.

**7. Demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)
2018-01-27**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) un nouveau permis afin de vendre, à l'année, des boissons alcoolisées au Centre Richard-Lebeau (dossier : 3 069 572);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a de nouveaux élus suite aux élections de novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) le renouvellement de l'autorisation d'exploitation temporaire pour une période de 90 jours relativement au dossier 3 069 572 du Centre Richard-Lebeau.
- De demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) une extension de délai, jusqu'au 3 avril 2018, pour produire tous les documents requis au dossier 3 069 572. Une extension du délai est nécessaire afin de procéder aux enquêtes des nouveaux administrateurs inscrits au registre des entreprises suite aux élections municipales de novembre dernier.
- D'assumer les frais de 138 \$ pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation temporaire.
- D'autoriser monsieur Donald Nicole, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**8. Achat de deux ordinateurs portables
2018-01-28**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions à deux fournisseurs pour acquérir deux ordinateurs portables pour le coordonnateur aux loisirs et à la culture et la coordonnatrice à l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans les taxes)
La Zone informatique	1 876 \$
Infoteck (cliptel 2.0)	1 897.80\$

CONSIDÉRANT que ces offres sont conformes aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'acheter de l'entreprise « La Zone Informatique » deux ordinateurs portables de marque Lenovo, modèle E570-18-7200U-W10P64-SSD250GB pour la somme de 1 876 \$, plus les taxes applicables.

9. **Période de questions**

Aucune question.

10. **Levée de l'assemblée**
2018-01-29

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 30.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général